

Programme – J.424K

Ouverture de la session

1. Analyse des textes d'exception – sur l'application des sanctions au défaut de paiement des loyers

- Le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 sur la fermeture administrative de certains locaux commerciaux ;
- L'ordonnance n° 2020-316 du 25 mars 2020 sur les sanctions à défaut de paiement des loyers et accessoires de certains locataires ;
- L'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 sur l'application de certaines sanctions

2. Sur le paiement réel des loyers

- L'exception d'inexécution
- La force majeure
- La révision pour imprévision

Clôture et évaluation de fin de formation

Objectifs

- Connaître les évolutions juridiques spécifiques à l'état d'urgence sanitaire en matière de loyer et charges
- Mettre en place les actions pour se prémunir des risques d'impayés

Personnes concernées

- Gestionnaires de biens immobiliers, Juristes, Directeurs immobiliers
- Toute personne chargée des baux commerciaux dans le cadre de son activité.

Prérequis

- Être en poste et confronté à la gestion de baux commerciaux au quotidien

Méthodologie

- PowerPoint et support de formation pour les apports théoriques
- Échanges interactifs et partage d'expériences
- Études de cas
- Attestation d'évaluation sur les acquis, en fin de formation

Animation

- Docteur en droit et avocat spécialisé dans le droit de l'immobilier

Dates 2020

En visio-conférence : 19 mai/19 juin/11 septembre 2020

Prix INTER

490€ HT

Lieux

Paris 75009

Session INTRA

selon votre disponibilité



CONTACT

Karine JAFFREDO



01 42 93 62 81



Formation-inter@ceflu.fr

www.ceflu.com